



Available online at [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)

SCIENCE @ DIRECT®

Psychologie française 49 (2004) 409–424

Psychologie  
française

<http://france.elsevier.com/direct/PSFR/>

Article original

Individu dangereux et situations dangereuses :  
les représentations sociales de la dangerosité  
chez les citoyens, les magistrats  
et les surveillants de prison

Dangerous individual and dangerous situations:  
the social representations of dangerousness at  
citizens, magistrates and supervisors of jail

N. Przygodzki-Lionet <sup>a,\*</sup>, Y. Noël <sup>b</sup>

<sup>a</sup> Université de Lille 3, UFR de Psychologie, Domaine Universitaire du « Pont de Bois », BP 149,  
59653 Villeneuve d'Ascq cedex, France

<sup>b</sup> Université de Rennes-II, Département de Psychologie, place du recteur Henri-Le-Moal,  
35043 Rennes cedex, France

Reçu le 17 février 2004 ; accepté le 27 août 2004

---

Résumé

La notion de « dangerosité » prend actuellement une importance croissante au niveau de la Justice, les magistrats et les surveillants de prison étant ainsi amenés à devoir fréquemment l'évaluer. Se pose alors la question de la signification attribuée par ces professionnels à la dangerosité. Les résultats des entretiens réalisés auprès de ces deux groupes ainsi qu'avec des citoyens révèlent des représentations plutôt homogènes quant à l'individu dangereux mais fortement hétérogènes en ce qui concerne les situations dangereuses. En confirmant l'existence de plusieurs dangerosités (sociale, pénale et carcérale), ces résultats montrent aussi que toute évaluation de la dangerosité ne peut être satisfaisante que si elle s'inscrit dans une approche à la fois clinique et sociale.

© 2004 Société française de psychologie. Publié par Elsevier SAS. Tous droits réservés.

---

\* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : [przygodzki@univ-lille3.fr](mailto:przygodzki@univ-lille3.fr) (N. Przygodzki-Lionet), [lionet.przygodzki@wanadoo.fr](mailto:lionet.przygodzki@wanadoo.fr) (N. Przygodzki-Lionet).

### Abstract

The notion of “dangerousness” takes an increasing importance currently at the level of the Justice, magistrates and supervisors of jail being brought thus to assess it frequently. A question arises then, that of the significance assigned by these professionals to dangerousness. Results of the interviews achieved close to these two groups as well as with citizens reveal homogeneous representations as for the dangerous individual but greatly heterogeneous representations with respect to the dangerous situations. While confirming the existence of several dangerousness (social, penal and prison), these results also show that all dangerousness assessment can be satisfactory on condition that it is done in an both clinical and social approach.

© 2004 Société française de psychologie. Publié par Elsevier SAS. Tous droits réservés.

*Mots clés* : Dangérosité ; Représentations sociales ; Citoyens ; Magistrats ; Surveillants de prison

*Keywords*: Dangerousness; Social representations; Citizens; Magistrates; Supervisors of jail

---

Un grand nombre d'écrits récents, tant de chercheurs que de praticiens, dénoncent le mouvement général de nos sociétés occidentales qui s'oriente vers un État de plus en plus policier. Les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis expliqueraient que les politiques « promeuvent actuellement la sécurité au rang de priorité absolue de l'action publique » (Wacquant, 2003, p. 10), cette priorité se traduisant par un renforcement des législations répressives. Ainsi, à la faveur de la « guerre mondiale contre le terrorisme », l'adoption d'une logique sécuritaire peut être constatée partout en occident, la France ne faisant à cet égard pas exception.

Le sentiment d'insécurité ambiant, largement entretenu par les médias qui participent à la « dramatisation » des infractions commises (Debuyst, 1981 ; Gerbner et al., 1994 ; Heath et Petraitis, 1987), amène les individus à adopter des réponses adaptatives visant le rétablissement d'un sentiment de contrôle de l'environnement (Dubois, 1987). On aura alors généralement recours au système de justice pénale qui « prend aujourd'hui une figure de dispositif de gestion des risques individuels et sociaux » (Faugeron, 1995, p. 133). Or, les réponses que peut apporter le pénal appartiennent à une gamme réduite, à l'intérieur de laquelle la prison représente une référence très utilisée. Ainsi, les politiques de maintien de l'ordre se traduisent inévitablement par la construction de nouveaux établissements pénitentiaires, ceux-ci étant bien évidemment appelés à accueillir des individus « dangereux » et donc catégorisés comme tels.

Les psychologues et les psychiatres participent largement, et tout particulièrement au travers de leur mission expertale, à cette catégorisation des individus. Ils sont en effet régulièrement sollicités par les magistrats quant à cette question de la dangérosité potentielle d'un individu et il est vraisemblable que cette question sera d'autant plus prégnante maintenant dans leurs missions que la loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 indique, dans son exposé des motifs, que les condamnés seront désormais affectés dans les établissements pour peine sur la base de « critères liés à leur éventuelle dangérosité et à leur personnalité ». Ainsi, le degré de dangérosité d'un individu constitue un critère non seulement explicite mais aussi transversal dans la mesure où il influe à la fois sur la détermination de la peine et sur son exécution. Ce qui signifie qu'une fois jugées et

condamnées, les personnes considérées comme « dangereuses » feront l'objet d'un traitement particulier, en termes d'affectation dans les établissements pénitentiaires français d'une part, du fait des risques encourus par l'institution carcérale, et en termes de gestion de la peine d'autre part, toute réduction de la durée de la période de sûreté étant dorénavant soumise à une expertise médicale préalable « sur l'état de dangerosité du condamné » (article 191 de la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004).

Le recours croissant à cette notion de dangerosité, alors même que son utilisation n'est pas récente (Pratt, 1996a, 1996b), justifie toute démarche de recherche visant à la définir précisément. C'est dans cette perspective que se sont inscrits de nombreux travaux de psychiatrie et de psychologie clinique et pathologique, une définition claire de la dangerosité présentant l'avantage de rendre sa prédiction envisageable. Dès lors, certains auteurs ont tenté de déterminer des critères prédictifs, à la fois généraux et médico-psychologiques, de la dangerosité d'un individu. Cet ensemble d'éléments permet d'établir un « profil de la personne dangereuse », cette technique de « profilage » étant très développée aujourd'hui, notamment en ce qui concerne les tueurs en série (Bénézech, 1999 ; Négrier-Dormont, 1998). Il est intéressant de noter que le critère de « récurrence » suscite apparemment un large consensus dans le sens où l'on estime généralement qu'un sujet est capable de faire dans le futur ce qu'il a déjà fait dans le passé. Les résultats de quelques travaux en psychologie sociale expérimentale rejoignent ce constat, Howe (1994) par exemple montrant bien que la réalisation d'un acte criminel grave est considérée comme hautement diagnostique d'une disposition inférée de dangerosité. Ainsi, l'individu qui a commis un tel acte devient automatiquement suspect par une sorte de croyance en la permanence d'une prédilection criminelle. Les travaux de Slovic et Monahan (1995) confirment encore cela puisqu'ils ont pu observer que l'information relative aux « précédentes agressions » commises par un individu était celle qui avait le plus de poids dans les jugements de dangerosité.

Même si la récurrence constitue un facteur pertinent en soi (Cusson, 1998), qualifier quelqu'un de dangereux et prédire son comportement uniquement sur la base de ce principe de répétition ne peut être satisfaisant, la dangerosité ne pouvant se réduire à cette seule dimension mais se définissant au contraire à travers un complexe de conditions sous l'action desquelles il est probable qu'un individu donné présente un comportement transgressif. Ainsi, tous les facteurs tendant à prévoir la dangerosité n'ont en fait de valeur qu'après une analyse personnalisée intégrant également le contexte, ce qui a conduit Senninger et Fontaa (1994, p. 99) à parler « d'un phénomène interactif mettant en jeu des dynamiques de dangerosité singulières ». Ce coefficient de probabilité et d'incertitude propre au comportement humain ne peut mener qu'à une attitude réservée quant à l'utilisation de « ce concept incertain parce qu'éminemment variable » (Viaux, 2003, p. 124).

Alors que nombre de travaux traitent de cette variabilité de la dangerosité potentielle d'un individu, peu d'auteurs mettent l'accent sur la variabilité inhérente à l'évaluation de cette dangerosité. Il importe pourtant de ne pas oublier que les conditions dans lesquelles s'inscrit cette évaluation, les caractéristiques personnelles de l'évaluateur et le rapport instauré entre celui-ci et la personne évaluée détermineront inévitablement la perception de sa dangerosité. Partant de là, il est possible de considérer la dangerosité perçue comme la résultante d'un système complexe d'influences réciproques que Przygodzki-Lionet et Dupuis-Gauthier (2003) se sont proposées de schématiser. Comme l'écrivent ces auteurs, la complexité de ce système d'interaction nous permet de comprendre les divergences de

position quant à la dangerosité perçue d'un individu. Les résultats de la recherche de Salekin, Rogers et Ustad (2001) montrent que les appréciations des psychologues, concernant la dangerosité d'une personne, diffèrent significativement selon le type de formation qu'ils ont suivie. L'observation de telles différences intraprofessionnelles nous amène logiquement à postuler l'existence de différences interprofessionnelles, l'emploi du même vocable ne signifiant pas effectivement que tous les professionnels parlent de la même chose et qu'ils en ont la même représentation.

Dès lors, l'intérêt de la prise en compte des représentations apparaît clairement puisqu'« il s'agit d'une approche des phénomènes qui met l'accent sur leur dimension symbolique et qui se centre sur la notion de *signification* » (Abric, 1991, p. 188). Les significations que nous attribuons aux diverses situations rencontrées, et donc les représentations que nous nous en faisons, sont « déterminées à la fois par notre histoire, notre vécu, mais aussi par le système social et idéologique dans lequel nous sommes insérés, et par la nature des liens que nous entretenons avec ce système social » (Abric, 1991, p. 188). Les représentations sociales dépendent donc en partie de nos diverses appartenances (« pluralité d'ancrages », dit Doise, 1990, p. 127), « elles sont tributaires de la position que nous occupons dans la société, l'économie et la culture » (Jodelet, 1984, p. 362). En d'autres termes, il existe une homologie entre positions sociales et prises de position. C'est dans ce cadre théorique que s'inscrit la présente recherche, le questionnement à l'origine de notre travail pouvant être formulé de la manière suivante : à l'heure où la notion de dangerosité devient un véritable « enjeu social partagé par la Justice et les Sciences Humaines » (Viaux, 2003, p. 123), les représentations sociales des différents personnels concernés par cet enjeu sont-elles similaires ? Étant données les nombreuses études d'ores et déjà effectuées en psychiatrie et en psychologie clinique et pathologique au sujet de la dangerosité d'un individu, il nous a semblé plus judicieux, en vue d'une certaine originalité de notre travail par rapport à ceux entrepris antérieurement, de nous intéresser aux professionnels de la Justice, et ce en adoptant une démarche psychosociale centrée sur ce concept fondamental de « représentation sociale ». Les magistrats et les personnels pénitentiaires se trouvant directement impliqués par les nouvelles dispositions législatives sus-mentionnées, notre choix s'est porté sur ces deux populations. Dans quelle mesure l'appartenance commune de ces deux groupes professionnels au ministère de la Justice et leur inscription dans le même processus pénal rendront-elles leurs représentations des personnes et des situations dangereuses équivalentes ? En d'autres termes, les critères déterminant la dangerosité d'un individu et/ou d'une situation pour un magistrat sont-ils pertinents pour un surveillant de prison ? La distinction entre « dangerosité pénale » et « dangerosité carcérale », suggérée par Aymard et Lhuillier (1993) suite à leur étude auprès de surveillants, se vérifie-t-elle ?

La nature des questions posées dans cette étude nous a orientés vers deux théories très complètes relatives aux représentations sociales, à savoir la « théorie du noyau central » (Abric, 1987, 1994) et la « théorie des principes organisateurs » (Doise, 1985, 1986). Loin d'être opposées, ces deux approches théoriques peuvent au contraire être considérées comme complémentaires. Elles se rejoignent d'ailleurs sur certains points. Ainsi, Abric (2001, p. 84) note que « les deux notions de *noyau central* et de *principes organisateurs* sont assez proches. Toutes deux définissent, en effet, l'existence d'un cadre de référence commun, d'origine sociale, qui génère des prises de position ou des constructions cognitives plus individuelles ». Alors que dans le cadre de la théorie du noyau central, on

s'attachera essentiellement à la structuration des représentations, en essayant de dégager ce qui est commun aux individus et qui constitue donc la base de ces représentations, l'approche des principes organisateurs s'applique à démontrer les points communs à des groupes d'individus, c'est-à-dire les éléments qui lient ensemble leurs conceptions. En ne postulant pas d'emblée l'existence d'un consensus, cette deuxième approche théorique convient davantage à notre recherche dans la mesure où il s'agit d'un travail exploratoire visant avant tout à faire émerger les éléments constitutifs de la représentation de la dangerosité et les principes organisateurs de cette représentation sociale, ce qui revient à rechercher si les connaissances relatives à cet objet s'organisent en « facteurs » cohérents et si ces « facteurs » sont distincts les uns des autres, voire s'opposent entre eux.

Partant de là, nous nous attendons à ce que les représentations sociales des magistrats et des personnels de surveillance des prisons relatives aux situations et aux individus dangereux présentent à la fois certaines convergences mais aussi des divergences susceptibles d'expliquer les incompréhensions réciproques. Plus précisément, nous postulons que ces deux groupes de professionnels, amenés à côtoyer le même type d'individus, se rejoignent sur les éléments caractérisant « la personne dangereuse » tandis que les spécificités de leur environnement de travail respectif les conduiront à une appréhension différente de la « situation dangereuse ».

## 1. Méthode

### 1.1. Sujets

Quatre-vingt-dix personnes (41 femmes et 49 hommes, de 35 ans et 7 mois en moyenne) ont accepté de participer à notre étude. Ces sujets étaient répartis en trois groupes indépendants : 30 magistrats, 30 personnels de surveillance des prisons et 30 sujets-contrôle.

- Le groupe des magistrats compte 16 femmes et 14 hommes. L'âge de ces sujets varie de 28 à 56 ans, avec une moyenne de 39 ans. Il s'agissait plus précisément de « magistrats du siège » (juges), par opposition aux « magistrats du ministère public » (parquet). Nous avons donc rencontré des juges d'instance, des juges et un vice-président de l'application des peines, des juges et des vice-présidents pour enfants, des juges d'instruction et des vice-présidents chargés de l'instruction, des vice-présidents siégeant en matière correctionnelle et des vice-présidents chargés de la fonction de « juge de la liberté et de la détention ». La vice-présidence constitue un grade supérieur, révélant une plus grande ancienneté dans la profession. Tous ces magistrats exerçaient dans six Tribunaux de Grande Instance (TGI de Béthune, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille et Valenciennes) relevant de la même Cour d'Appel du Nord tout en étant de dimensions différentes.
- Le groupe des surveillants de prison comporte 7 femmes et 23 hommes, âgés de 25 à 53 ans (moyenne d'âge de 37 ans et 4 mois). La disproportion entre le nombre des personnels féminins et celui des personnels masculins témoigne de la réalité du terrain. Les surveillantes ont vocation à occuper prioritairement les fonctions d'encadrement de la population pénale féminine. Comme les femmes incarcérées ne représentent qu'environ 4 % de la population pénitentiaire française (Les chiffres-clés de la Justice, 2003), les personnels de surveillance de sexe féminin sont minoritaires. Les professionnels

rencontrés étaient, selon leur grade, surveillants, premiers surveillants ou chefs de service pénitentiaire. Ils exerçaient dans six établissements pénitentiaires du ressort de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Lille : les maisons d'arrêt de Dunkerque et Loos, les centres de détention de Bapaume et Loos et les centres pénitentiaires de Château-Thierry et Longuenesse. Le choix de ces six établissements résulte du croisement du type d'établissement (maison d'arrêt – centre de détention – centre pénitentiaire) avec la taille de celui-ci (petit *versus* grand).

- Le groupe témoin est constitué de 18 femmes et 12 hommes. Les âges s'échelonnent de 23 à 57 ans, avec une moyenne de 30 ans et 7 mois. Certains sujets possédaient un niveau d'études secondaires et d'autres avaient atteint un niveau d'études supérieures. Aucun d'entre eux n'exerçait un métier en lien avec la Justice et tous habitaient le Nord de la France.

Cette étude constituant en quelque sorte une pré-enquête, il nous paraissait important de représenter, au sein de nos trois échantillons, un éventail de sujets diversifiés du point de vue des variables socio-démographiques en vue d'une certaine représentativité des groupes étudiés.

### 1.2. Matériel et procédure

Le caractère exploratoire de cette recherche ainsi que la nécessité de se déplacer sur le terrain pour rencontrer les professionnels nous ont logiquement conduits à adopter une approche qualitative. Nous avons donc choisi de procéder à des entretiens individuels semi-directifs, en élaborant une grille d'entretien permettant de standardiser la passation. Outre les classiques questions d'identification, l'entretien était structuré par six conditions dans lesquelles les trois groupes de sujets étaient placés consécutivement : **condition 1** : *qu'est-ce qu'un individu dangereux pour vous, en tant que citoyen ?*; **condition 2** : *qu'est-ce qu'une situation dangereuse pour vous, en tant que citoyen ?*; **condition 3** : *d'après vous, qu'est-ce qu'un individu dangereux pour un surveillant de prison ?*; **condition 4** : *d'après vous, qu'est-ce qu'une situation dangereuse pour un surveillant de prison ?*; **condition 5** : *d'après vous, qu'est-ce un individu dangereux pour un magistrat ?*; **condition 6** : *d'après vous, qu'est-ce qu'une situation dangereuse pour un magistrat ?* Ces six questions répondent à notre souhait, non seulement de distinguer « l'individu dangereux » de « la situation dangereuse », mais également, grâce à une analyse des représentations sociales tant en intergroupes qu'en intragroupes, de mettre en évidence la coexistence de représentations différentes quant à la dangerosité, convaincus que nous sommes qu'il n'y a pas de langage unique en la matière. Il est bien évident que si les définitions données par les sujets quant à l'individu dangereux puis la situation dangereuse peuvent fortement se ressembler lorsqu'il leur est demandé de répondre en tant que citoyens, il est hautement probable qu'elles soient différentes quand ils sont amenés à répondre en tant que membres d'un groupe spécifique. L'activation de la différenciation sociale entre groupes, rendue possible par notre démarche méthodologique (qui s'apparente d'ailleurs un peu à la technique dite des *contextes de substitution* d'Abric, 2001, p. 93), devrait donc nous permettre d'accéder à cette pluralité de représentations.

Après obtention des diverses autorisations hiérarchiques nécessaires pour les déplacements sur sites, une rencontre était organisée sur son lieu de travail avec chaque personne

ayant répondu favorablement à notre proposition d'entretien. Alors que les professionnels de la Justice ont été rencontrés par l'intermédiaire de leur hiérarchie, les sujets-contrôle ont été contactés sans procédure particulière dans la mesure où ils constituaient un réseau relationnel immédiat (famille, amis, voisins, étudiants...). Les questions posées lors de l'entretien, et surtout celles relatives aux différentes « mises en situation » proposées, surprenaient généralement les sujets. Même si ce « jeu de rôle mental » suscitait certaines difficultés, les sujets semblaient particulièrement intéressés par le thème abordé, ce qui explique que chaque entretien durait en moyenne une heure.

### 1.3. Traitement des données

Les réponses verbales recueillies auprès de l'ensemble des sujets ont été enregistrées sous la forme d'unités de sens (mots ou courtes phrases) qui ont été réunies dans une base complète d'unités. Pour chaque sujet, les réponses individuelles ont alors été codées en termes de présence/absence (1/0) de chacune de ces unités dans son témoignage. Le profil de réponse de chaque sujet est donc une suite de 1 et de 0 indiquant par un 1 quelles sont les unités qu'il a produites. L'analyse a cherché à évaluer la force de la liaison entre les unités de sens, à l'aide de l'indice de Jaccard. Cet indice évalue, pour chaque paire d'unités, à quelle fréquence l'une est présente quand l'une des deux au moins est présente. Comme l'essentiel pour nous était de repérer les liaisons sémantiques majeures, et non d'obtenir une cartographie métrique des associations, la matrice d'associations ainsi obtenue a été simplifiée par Analyse en Graphe d'Extension Minimale (*Minimum Spanning Tree Analysis*). Cette analyse construit un graphe non orienté des associations inter-unités, avec pour contrainte que le graphe soit connexe (toutes les unités sont attachées au graphe), sans cycle (il n'y a qu'un seul chemin pour aller d'une unité à l'autre dans le graphe), et de force associative maximale (une unité est attachée au graphe par l'unité à laquelle elle est le plus fortement liée au sens de Jaccard). On obtient ainsi une image très synthétique des associations sémantiques les plus fortes. Le graphe obtenu peut être codé sous la forme d'une matrice symétrique, où chaque unité apparaît à la fois en ligne et en colonne, et où l'on code par des 1 et des 0 la présence ou l'absence d'un lien entre deux unités. Afin d'avoir une représentation graphique du réseau ainsi obtenu, on utilise simplement une analyse des correspondances sur la matrice de graphe. On sait en effet que l'analyse des correspondances a des propriétés optimales pour représenter les graphes (Lebart et al., 1995). On appelle « analyse de la contiguïté » cette application particulière de l'analyse des correspondances à des matrices de graphe. Elle a aussi des propriétés intéressantes pour le « dépliage » de structures fortement non linéaires (Noël, 2000, 2001). Pour que le calcul de l'indice de Jaccard entre deux unités soit significatif, il faut qu'elles aient été produites chacune un certain nombre de fois. Nous avons arbitrairement conservé dans les analyses les unités qui avaient été produites au moins trois fois.

Pour pouvoir identifier des usages lexicaux distincts selon les fonctions des personnes, nous avons calculé des positions des sujets dans cet espace sémantique (non métrique) de la manière suivante : chaque sujet a été projeté à la moyenne des positions des mots qu'il avait utilisés. En représentant les statuts des sujets (citoyen, surveillant, magistrat) par des symboles graphiques différents, il est ainsi possible d'observer des points de vue différents sur le même espace sémantique. Il n'y a pas de test statistique associé à cette procédure car

la représentation par analyse de contiguïté est une pure commodité qui assure que les arêtes du graphe ne se recouvrent pas, et elle n'a pas de sens métrique. Il n'y a donc pas de modèle de distribution naturel pour ces objets. L'analyse vise à une visualisation immédiate et en deux dimensions d'une structure sémantique complexe. Par analogie avec l'interprétation des facteurs dans les analyses dimensionnelles, nous indiquons dans les graphiques des interprétations de sous-régions du graphe, en fonction des unités qui s'y trouvent réunies.

## 2. Résultats

Le traitement des réponses des sujets à la première question de l'entretien, selon la méthode précisée ci-dessus, nous a permis d'obtenir le graphe de la Fig. 1. On détecte très clairement trois zones dans l'appréciation d'une personne dangereuse : l'apparence physique (plutôt menaçante), le comportement délibérément agressif, et le comportement impulsif/imprévisible. On voit ici que les citoyens lambdas se situent davantage dans la zone « Apparence », tandis que les surveillants et magistrats sont plutôt dans une description plus technique, structurée par l'opposition intentionnel/impulsif (« Agressivité »/« Agitation »).

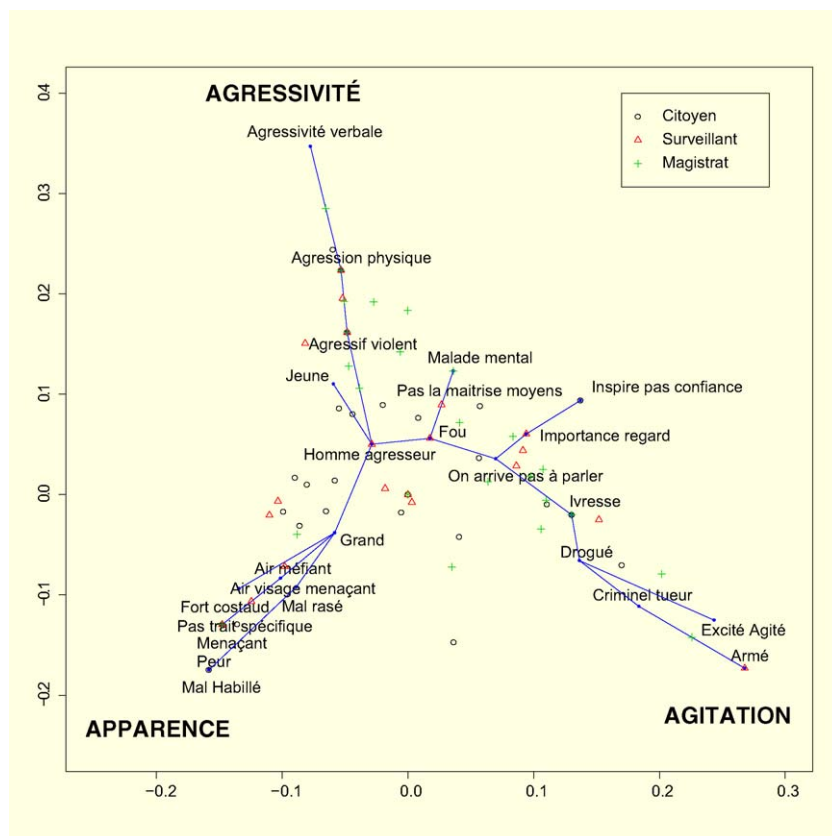


Fig. 1. Individu dangereux (citoyen).



La représentation des situations dangereuses en tant que citoyen (deuxième question de l'entretien : Fig. 2) est structurée en toute situation :

- d'isolement ;
- de foule ;
- de confrontation à des individus sous l'emprise de substances (ce qui fait encore référence à la violence impulsive).

On peut se demander si l'« Isolement » et la « Foule » ne constituent pas en fait les deux pôles d'un même « facteur » que l'on pourrait appeler « Densité de population ». Les citoyens lambdas s'étalent un peu partout dans ce graphe, même si on les trouve davantage sur le versant « Isolement ». On constate que juges et surveillants se distinguent par l'accent qu'ils mettent respectivement sur les situations d'isolement et de regroupements de personnes dans la définition d'une situation dangereuse, ce qui est assez compréhensible compte tenu des cadres de travail des uns et des autres.

Les réponses à la troisième question se trouvent dans le graphe de la Fig. 3, structuré lui aussi en trois sphères que nous avons nommées « Imprévisibilité pathologique », « Détermination criminelle », et « Incontrôlabilité ». Alors que les surveillants et les juges semblent s'étaler sur l'ensemble du graphe, révélant ainsi que les trois « facteurs » cités

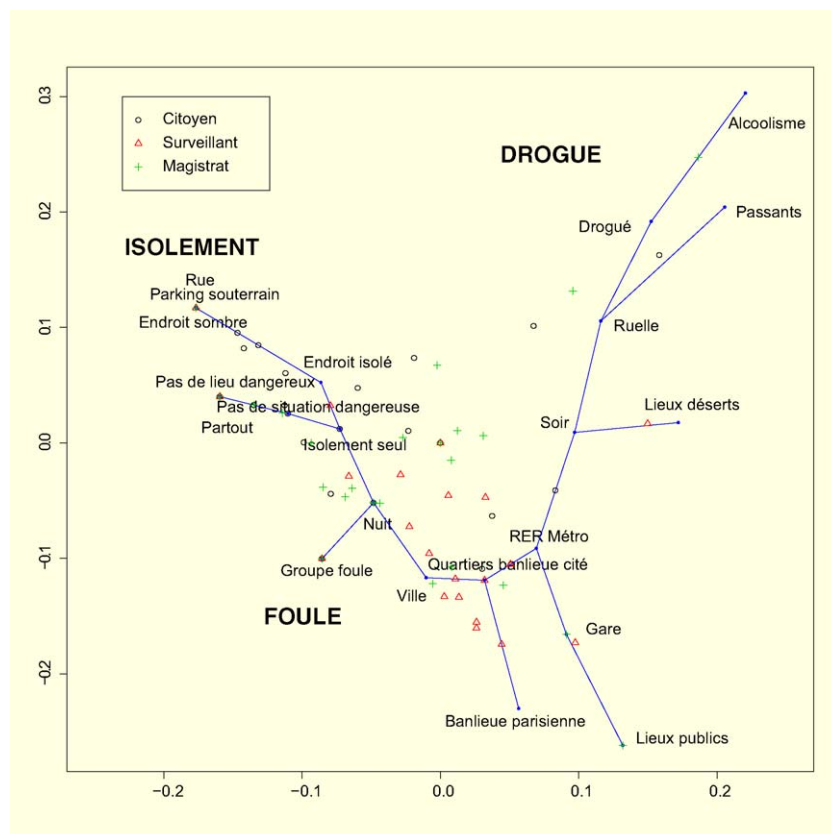


Fig. 2. Situation dangereuse (citoyen).

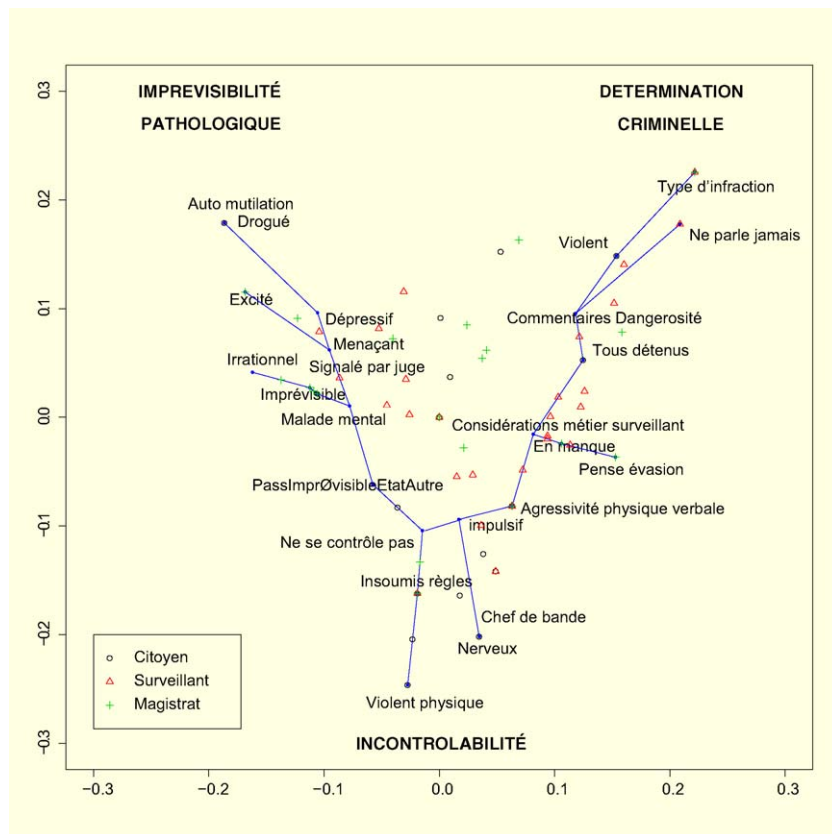


Fig. 3. Individu dangereux (surveillant).

sont pertinents, selon eux, pour l'appréciation d'un individu dangereux par un surveillant ; pour les citoyens, l'individu considéré comme dangereux par le surveillant de prison se caractériserait surtout par son « incontrôlabilité » (manque de maîtrise de soi, insoumission).

La représentation des situations dangereuses pour les surveillants (question 4 : Fig. 4) s'organise en trois branches qui recouvrent bien les trois groupes de sujets : les mouvements organisés de détenus (point de vue des surveillants), les relations avec l'extérieur de la prison et les risques d'évasion (point de vue des citoyens), et la surpopulation carcérale, au sens d'un contraste entre le grand nombre de détenus et la faiblesse des effectifs en personnels de surveillance (point de vue des juges). Il existe là une certaine parenté sémantique avec l'opposition « isolement/foule » vue plus haut.

Les réponses à la cinquième question font nettement apparaître, à la Fig. 5, trois blocs qui réfèrent :

- au caractère impulsif d'un individu (« Impulsivité ») ;
- à la criminalité organisée (notée « Intentionnalité ») ;
- à l'analyse qui est faite du dossier de l'individu en question (« Dossier »).

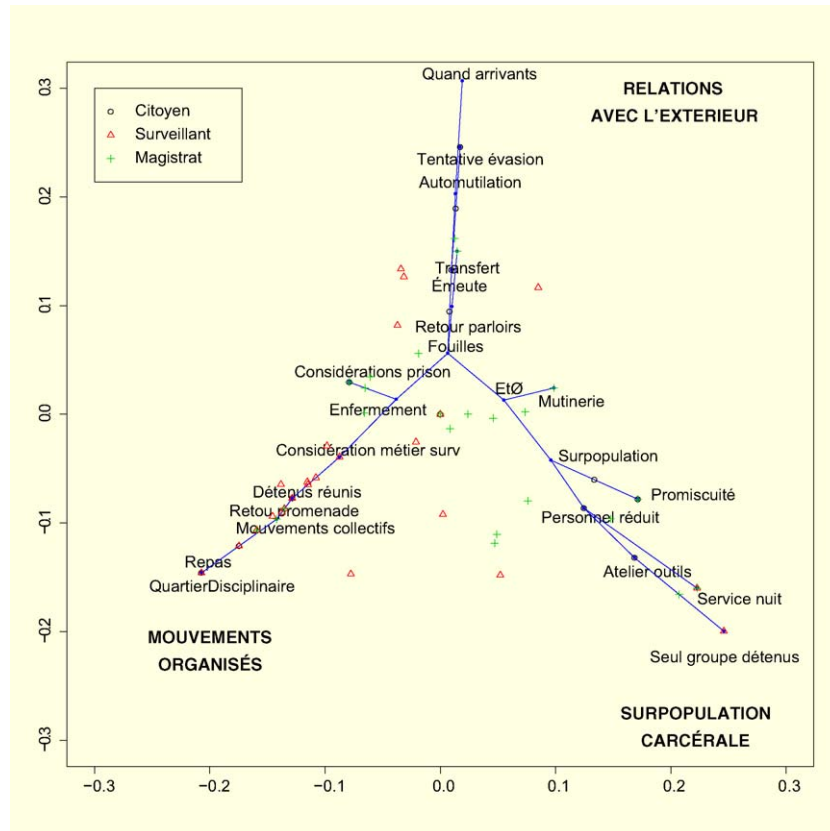


Fig. 4. Situation dangereuse (surveillant).

Nos trois groupes de sujets se distinguent fortement au niveau du graphe puisque les citoyens sont essentiellement positionnés sur l'axe « Impulsivité », les magistrats plutôt sur l'axe « Intentionnalité » et les surveillants apparaissent majoritairement sur l'axe « Dossier ».

Enfin, la dernière question de l'entretien, relative à la représentation des situations dangereuses pour un magistrat, a été vraisemblablement la mise en situation la plus difficile pour les sujets du groupe témoin et les surveillants puisque le graphe de la Fig. 6 fait clairement apparaître l'absence quasi totale de points représentant les citoyens, quelques points seulement représentant les surveillants et une majorité de points représentant les magistrats. Les trois branches que l'on peut dégager au niveau graphique font référence :

- aux divers « Facteurs de risques » repérés par les juges comme susceptibles de créer une certaine dangerosité ;
- aux spécificités des fonctions qu'ils exercent (« Fonctions exercées »), certaines d'entre elles étant systématiquement considérées comme dangereuses ;
- à l'« Environnement » dans lequel se trouve une personne (que ce soit son milieu habituel ou sa mise en détention), cette troisième branche de graphe relevant essentiellement des propos tenus par les surveillants.

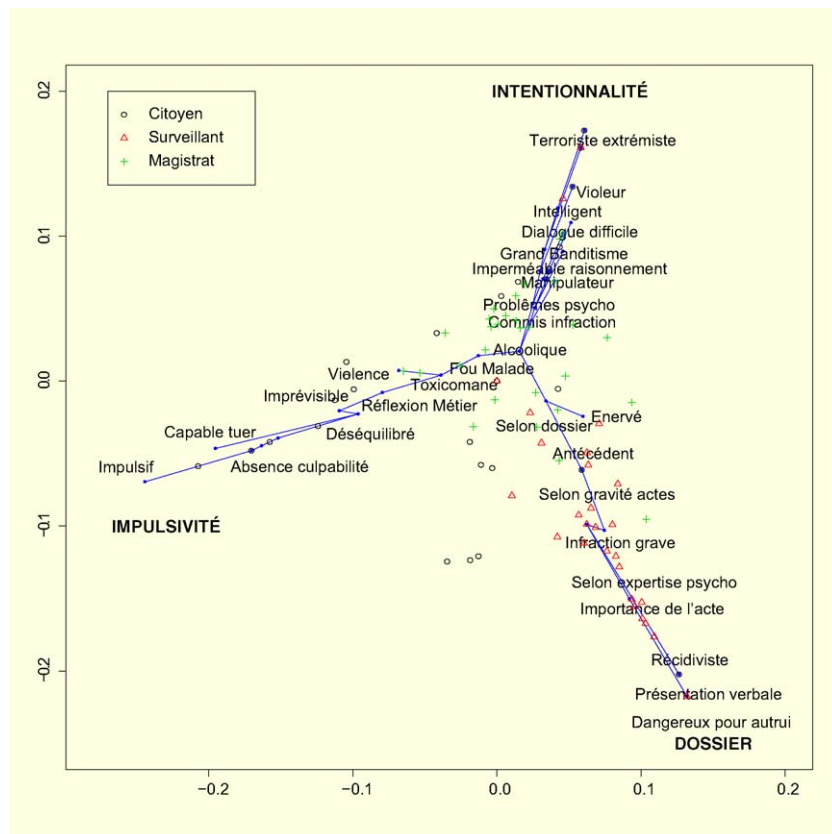


Fig. 5. Individu dangereux (magistrat).

### 3. Discussion

Les réponses données par l'ensemble des sujets en ce qui concerne l'« individu dangereux » mettent clairement en évidence une différenciation « agressivité orientée *versus* impulsive » qui court tout le long des analyses. Cette distinction rejoint tout à fait la dichotomie classique entre « dangerosité criminologique » et « dangerosité psychiatrique » faite généralement par les professionnels concernés par cette question. En effet, elle apparaît au niveau des critères de dangerosité répertoriés par les psychologues (Salekin et al., 2001), les psychiatres (De Beaurepaire et al., 2004) et les personnels pénitentiaires (Chauvet, 2001, 2004). Nos résultats montrent que les représentations des magistrats quant à l'individu dangereux sont également marquées par cette distinction. L'effet sur les représentations du degré d'implication des sujets par rapport à l'objet étudié, d'ores et déjà mis en évidence par Guimelli, (1999), se retrouve nettement ici dans la mesure où les représentations des sujets tout-venant diffèrent sensiblement de celles des autres sujets. Cette différence se caractérise notamment par le fait que leurs représentations des individus dangereux semblent beaucoup moins élaborées, ceux-ci étant systématiquement définis comme tels à partir d'une seule dimension : l'« apparence », l'« incontrôlabilité » ou l'« impulsivité » selon qu'ils répondent en tant que citoyens, surveillants ou magistrats.

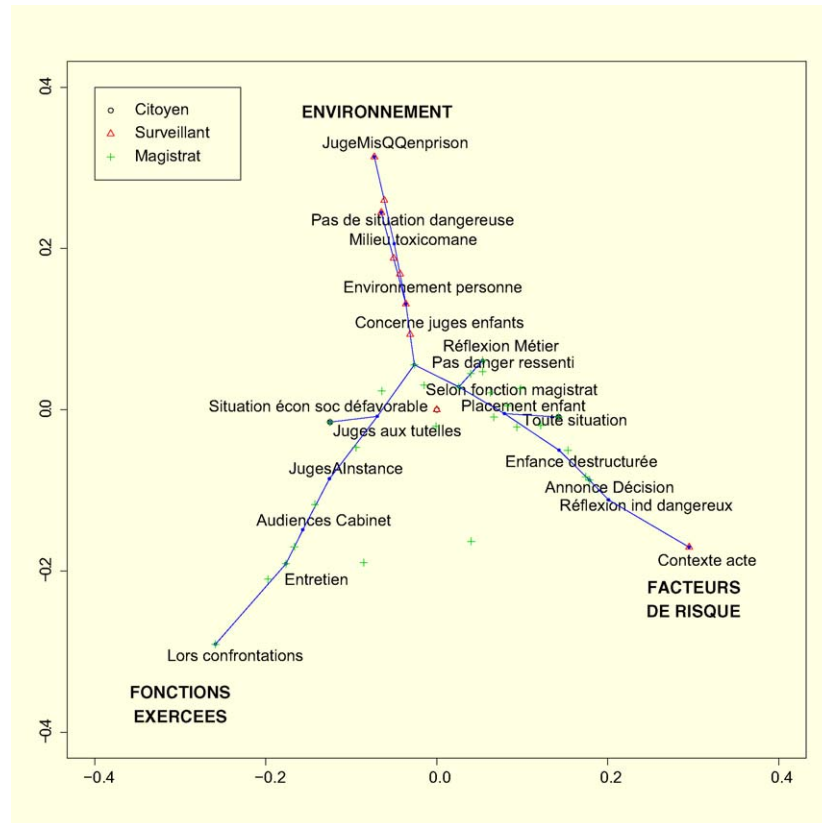


Fig. 6. Situation dangereuse (magistrat).

Alors que l'on se représente relativement facilement un individu dangereux, il n'en est apparemment pas de même pour la « situation dangereuse ». Là encore, ce sont les sujets-contrôle qui ont plus de difficultés à se représenter ce type de situation, et ce d'autant plus quand ils doivent « se mettre à la place » d'un surveillant de prison puis d'un magistrat. Cette plus grande difficulté à se représenter une situation dangereuse explique vraisemblablement en partie l'hétérogénéité des représentations qui en résultent, celles-ci étant différentes d'un groupe de sujets à l'autre et d'une condition à l'autre. Ainsi, les citoyens lambda ne savent pas ce que peut être une situation dangereuse pour un juge, estiment que ce sont les relations avec l'extérieur qui constituent la principale source de dangerosité pour les surveillants et considèrent toute situation d'isolement comme dangereuse pour eux. Pour le groupe des surveillants, la dangerosité est associée, quelle que soit la condition, à tout regroupement de personnes (foule, mouvements organisés et milieu). Quant aux magistrats, leurs représentations de la situation dangereuse se rapprochent de celles du groupe témoin quand ils répondent en tant que citoyens mais elles diffèrent de celles des deux autres groupes de sujets quand ils se positionnent en tant que surveillants (c'est la surpopulation carcérale qui est source de danger) puis en tant que juges (facteurs de risque repérés chez les individus rencontrés et risques liés aux fonctions exercées). Cette notion de « risque », évoquée explicitement par les juges, correspond bien au « passage de la

dangerosité au risque observé actuellement » (Tubex, 2002, p. 461) et qui se manifeste par la priorité donnée à « la détermination du risque qu'un individu fait courir à la collectivité » (Archer, 2004, p. 349). Ainsi, de nombreuses méthodes d'« évaluation du risque » se développent en ce moment, notamment en Amérique du Nord (Litwack, 2001), et même si certains auteurs en soulignent les limites (Buchanan, 1999; Melton et al., 1997), d'autres tels que Quinsey et al., (1999) proposent de remplacer aujourd'hui toutes les évaluations cliniques de la dangerosité par ces nouvelles méthodes statistiques.

Il est vrai qu'une approche exclusivement clinique de la dangerosité ne peut être satisfaisante, eu égard aux divers facteurs situationnels qu'elle omet généralement de prendre en considération et qui peuvent être pourtant déterminants dans le déclenchement de passages à l'acte agressifs et violents. C'est d'ailleurs bien ce que révèlent nos résultats : au-delà des traits caractérisant un individu dit dangereux, les sujets identifient aussi des facteurs susceptibles de faire émerger de tels comportements, facteurs attribués non plus à une personnalité dangereuse mais aux circonstances dans lesquelles se trouvent les individus. La dangerosité individuelle et collective ne s'exprimant finalement qu'« en situation », dans des contextes activateurs ou révélateurs, elle peut véritablement être considérée comme un « fait social ». Il n'est donc pas surprenant de constater au niveau de nos résultats une dangerosité multiforme, dont les « principes organisateurs » sont bien subordonnés aux insertions sociales des individus qui la définissent. Ainsi, la « situation dangereuse » fait l'objet de représentations hétérogènes parmi nos sujets, tandis qu'une certaine homogénéité des réponses relatives à la « personne dangereuse » est observée, celle-ci étant définie de manière similaire par les surveillants de prison et les magistrats, c'est-à-dire en termes d'« agressivité contrôlée *versus* incontrôlée ».

Outre le fait qu'ils confirment notre hypothèse de départ, ces résultats témoignent également de la méconnaissance réciproque des contraintes professionnelles de nos groupes de sujets, chacun d'eux percevant difficilement les situations dangereuses rencontrées en dehors de leur propre champ d'activité. La distinction « dangerosité pénale »–« dangerosité carcérale » faite par Aymard et Lhuilier (1993) se révèle donc tout à fait pertinente, nos résultats nous conduisant même à aller plus loin en évoquant aussi une « dangerosité sociale » dans la mesure où nos citoyens lambda ont des représentations bien spécifiques quant à la dangerosité.

Dès lors se dessinent de nouvelles perspectives de recherche. En effet, en dépit des limites inhérentes à une telle première analyse, les résultats rapportés et les interprétations développées sur leur base suggèrent l'intérêt d'une étude approfondie des représentations sociales de la dangerosité. Il serait par conséquent particulièrement intéressant, après cette première étape ayant permis de délimiter un certain nombre d'éléments formant le contenu de la représentation sociale de la dangerosité, d'apprécier maintenant la nature, centrale ou périphérique, de ces éléments (à l'aide par exemple de la « technique de mise en cause » Moliner, 1992) ainsi que leurs relations, en termes de valence et de hiérarchie notamment. Par ailleurs, la réplication de ce travail auprès d'autres populations, comme les policiers qui se situent à l'interface entre le social et le pénal, ou encore les magistrats du parquet qui, chargés de réclamer l'application de la loi au nom de la société, travaillent en étroite collaboration avec la Police, serait tout à fait pertinente.

La mise en évidence de cette pluralité des représentations sociales de la dangerosité est intéressante car elle permet d'accroître notre connaissance quant à l'objet étudié mais elle

suscite dans le même temps de nombreuses interrogations en ce qui concerne « la dynamique de leurs rapports dans le contexte de l'action et de la communication » (Moscovici, 2001, p. 24). En d'autres termes, et pour revenir à notre question de départ, cette polyphasie cognitive des représentations de la dangerosité, qui implique nécessairement leur polyfonctionnalité sociale, semble être totalement occultée aujourd'hui, tant au niveau des recherches réalisées sur ce sujet qu'au niveau des textes législatifs demandant à différents professionnels d'identifier la dangerosité des individus, comme s'il s'agissait d'une donnée invariable. Or, il existe bien *des dangerosités*. Il importe de ne pas oublier que « l'individu est essentiellement social » (Wallon, 1959, p. 280) et cette dimension sociale ne doit pas être négligée, au risque de se fourvoyer gravement, quand on évalue sa dangerosité.

## Remerciements

Les auteurs remercient vivement Alexandra Dewatine pour sa participation au traitement des données.

## Références

- Abric, J.-C., 1987. Coopération, compétition et représentations sociales. Cousset-Fribourg : Del Val.
- Abric, J.-C., 1991. L'étude expérimentale des représentations sociales. In: Jodelet, D. (Ed.), *Les représentations sociales*. PUF, Paris, pp. 187–203.
- Abric, J.-C., 1994. *Pratiques sociales et représentations*. PUF, Paris.
- Abric, J.-C., 2001. L'approche structurale des représentations sociales: développements récents. *Psychologie & Société* 4 (2), 81–103.
- Archer, E., 2004. A la recherche du sens perdu. In: De Beaurepaire, C., Bénézech, M., Kottler, C. (Eds.), *Les dangerosités : de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie*. John Libbey Eurotext, Paris, pp. 345–350.
- Aymard, N., Lhuilier, D., (1993). Sécurité et identité professionnelle des personnels de surveillance. Convention du Conseil de la Recherche du Ministère de la Justice. Document non publié. Paris : Universités Paris V et VII.
- Bénézech, M., 1999. Le psychiatre et la scène du crime : au sujet du profilage psychologique de l'agresseur homicide. *Ann. Med. Psychol. (Paris)* 157 (1), 41–47.
- Buchanan, A., 1999. Risk and dangerousness. *Psychol. Med.* 29, 465–473.
- Chauvet, J.-M. (2001). La sécurité des établissements pénitentiaires et des personnels. Rapport remis par le groupe de travail au Ministre de la Justice. Document non publié. Paris.
- Chauvet, J.-M., 2004. Une approche pénitentiaire des dangerosités. In: De Beaurepaire, C., Bénézech, M., Kottler, C. (Eds.), *Les dangerosités : de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie*. John Libbey Eurotext, Paris, pp. 415–417.
- Cusson, M., 1998. *Criminologie actuelle*. PUF, Paris.
- De Beaurepaire, C., Bénézech, M., Kottler, C., 2004. *Les dangerosités : de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie*. John Libbey Eurotext, Paris.
- Debuyst, C., 1981. Dangerosité et justice pénale : ambiguïté d'une pratique. Louvain : Masson.
- Doise, W., 1985. Les représentations sociales : définition d'un concept. *Connexions* 45, 242–253.
- Doise, W., 1986. Les représentations sociales : définition d'un concept. In: Doise, W., Palmonari, A. (Eds.), *L'étude des représentations sociales*, Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.
- Doise, W., 1990. Les représentations sociales. In: Ghiglione, R., Bonnet, C., Richard, J.-F. (Eds.), *Traité de psychologie cognitive*, Tome 3. Dunod, Paris.
- Dubois, N., 1987. La psychologie du contrôle : les croyances internes et externes. PUG, Grenoble.
- Faugeron, C., 1995. La dérive pénale. *Esprit* 10, 132–144.

- Gerbner, G., Gross, L., Morgan, M., Signorielli, N., 1994. Growing up with television: the cultivation perspective. In: Bryant, J., Zillman, D. (Eds.), *Media effects*. pp. 17–41. Hillsdale, N.J., Erlbaum.
- Guimelli, C., 1999. *La pensée sociale*. PUF, Paris.
- Heath, L., Petraitis, J., 1987. Television viewing and fear of crime: where is the mean world? *Basic Appl. Soc. Psych.* 8, 97–123.
- Howe, E.S., 1994. Judged person dangerousness as weighted averaging. *J. Appl. Soc. Psychol.* 24 (14), 1270–1290.
- Jodelet, D., 1984. Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. In: Moscovici, S. (Ed.), *Psychologie Sociale*. PUF, Paris, pp. 357–378.
- Lebart, Morineau, Piron, 1995. *Statistiques Exploratoires Multidimensionnelles*. Dunod, Paris. Les chiffres-clés de la Justice (octobre 2003). Rapport disponible au Service de l'information et de la communication du Ministère de la Justice.
- Litwack, T.R., 2001. Actuarial vs clinical assessments of dangerousness. *Psychology, Public Policy and Law* 7 (2), 409–443.
- Melton, G.B., Petrila, J., Poythress, N.G., Slobogin, C., 1997. *Psychological evaluations for the courts*. Guilford Press, New York.
- Moliner, P., 1992. *La représentation sociale comme grille de lecture*. Presses Universitaires de Provence, Aix-en-Provence.
- Moscovici, S., 2001. Pourquoi l'étude des représentations sociales en psychologie ? *Psychologie & Société* 4 (2), 7–24.
- Négrier-Dormont, L., 1998. *Tueurs en série à comportement systémique. Étude, analyse de cas, techniques d'investigation*. Chlorofeuilles Éditions, Nanterre.
- Noël, Y., 2000. *Graph Eigenvectors Modelling : A Self-Organizing Approach to Generalized Unfolding Analysis*. Communication présentée au Fifth International Conference on Social Science Methodology, Cologne, 3-6 octobre.
- Noël, Y., 2001. *Generalized Item Response Modelling by Graph Eigenvector Modelling*. Communication présentée à l'Annual Meeting of the International Psychometric Society, Osaka, 15-19 juillet.
- Pratt, J., 1996. Governing the dangerous: an historical overview of dangerous offender legislation. *Soc. Leg. Stud.* 5, 21–36.
- Pratt, J., 1996. Reflections on recent trends towards the punishment of persistence. *Crime Law Soc. Change* 25, 243–264.
- Przygodzki-Lionet, N., Dupuis-Gauthier, C., 2003. La dangerosité : émergence d'une notion et critiques d'un concept. *Forensic, Revue de Psychiatrie et Psychologie Légales* 15, 15–19.
- Quinsey, V.L., Harris, G.T., Rice, M.E., Cormier, C.A., 1999. *Violent offenders: appraising and managing risk*. American Psychological Association, Washington DC.
- Salekin, R.T., Rogers, R., Ustad, K.L., 2001. Juvenile waiver to adult criminal courts. Prototypes for dangerousness, sophistication-maturity and amenability to treatment. *Psychology, Public Policy and Law* 7 (2), 381–408.
- Senninger, J.-L., Fontaa, V., 1994. *Observatoire de la violence psychiatrique. Les unités pour malades difficiles*. Editions Heures de France.
- Slovic, P., Monahan, J., 1995. Probability, Danger and Coercion. A study of risk perception and decision making in mental health law. *Law Hum. Behav.* 19 (1), 49–65.
- Tubex, H., 2002. Dangerousness and Risk: from Belgian Positivism to New Penology. In: Tata, C., Hutton, N. (Eds.), *Sentencing and Society: International perspectives*. Ashgate Publishing Company, Burlington, pp. 452–468.
- Viaux, J.-L., 2003. *Psychologie Légale*. In: *Psychologie vivante*. Frison-Roché.
- Wacquand, L., 2003. Des contes sécuritaires venus d'Amérique. *Le monde diplomatique* 71, 10–15.
- Wallon, H., 1959. Le rôle de l'autre dans la conscience du moi. In: *Enfance, Numéro Spécial*. pp. 279–286.